

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 avril 2022

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire et Action Logement renouvellent leur engagement en faveur des salariés intérimaires pour l'accès au logement

Le 20 avril 2022, Emmanuel Maillet, Président du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT), Bruno Arcadipane, Président, et Philippe Lengrand, Vice-président du groupe Action Logement, ont signé une convention de partenariat visant à mieux accompagner les salariés intérimaires.

L'objectif partagé est de parvenir à mieux articuler et fluidifier les interventions de l'ensemble des entités du Groupe paritaire et celles du FASTT, pour que les salariés intérimaires bénéficient efficacement de l'ensemble des interventions et solutions déployées par ces structures dans le cadre de leurs missions.

Dans ce contexte, **l'objectif de la convention** est décliné en quatre axes :

1. L'accompagnement des salariés intérimaires pour l'accès au :

- Logement locatif social, par :
 - La promotion de la plateforme AL'in auprès des salariés intérimaires, afin qu'ils puissent bénéficier de ses services ;
 - Le partage des expertises et des compétences du FASTT et d'Action Logement, pour contribuer à la connaissance et à la réussite de la plateforme AL'in.
- Logement locatif privé, par :
 - Un travail commun d'évaluation, d'analyse, de connaissance des publics et de valorisation des actions communes de l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL) et du FASTT, pour le déploiement de la garantie VISALE ;
 - La promotion des outils spécifiques mis en place par le FASTT pour accompagner et faciliter les parcours d'accès au parc privé des intérimaires, et convaincre les bailleurs.
- Logement locatif temporaire, par :
 - La mise en place d'un process de partages des dossiers des candidats pour que le parc de logements temporaires réservé par Action Logement puisse être rapidement mobilisé.

2. L'accompagnement des salariés intérimaires pour l'accession sociale à la propriété, par :

- Le soutien à l'acquisition de leur résidence principale pour les salariés intérimaires, en pleine propriété ou en Bail réel solidaire ;
- L'établissement annuel du bilan des prêts Accession et des aides Accession accordés aux salariés intérimaires afin d'évaluer les actions réalisées.

3. L'accompagnement des salariés intérimaires les plus vulnérables, par :

- Le développement d'une communication régulière entre les équipes sociales respectives par l'organisation d'ateliers de présentation des services respectifs ;
- L'articulation des interventions en faveur des salariés intérimaires, notamment les plus fragiles et/ou ceux qui sont en rupture d'emploi et en risque de rupture de logement ou sans logement, en coopération, le cas échéant, avec les équipes sociales des entreprises du travail temporaire ;
- L'expérimentation de solutions innovantes en faisant appel à des partenaires extérieurs dans le domaine du suivi des salariés en rupture d'emploi ou des personnes fragilisées en mobilisant leur expertise dans un domaine précis.

4. Observatoire, innovations et expérimentations

L'objectif de ce quatrième axe est de développer une connaissance partagée des problématiques spécifiques des salariés intérimaires, d'apporter à chaque situation des réponses adaptées permettant d'aboutir à la formalisation d'un Observatoire de l'Accès au Logement des Salariés Intérimaires et de mener des expérimentations pour optimiser les parcours clients, en vue d'augmenter l'efficacité et l'efficience des dispositifs.

Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe et Philippe Lengrand, Vice-président soulignent : *« En renforçant la coopération constructive avec le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire, les Partenaires sociaux d'Action Logement, engagés dans leur mission d'utilité sociale, marquent ainsi leur volonté d'accompagner significativement les salariés intérimaires confrontés plus que d'autres à des difficultés dans l'accès et le maintien dans leur logement liées à la nature de leur contrat de travail, en leur apportant des réponses concrètes et toujours mieux adaptées à leurs besoins. »*

Jean-Jacques Perot, Président de l'Association pour l'Accès aux Garanties Locatives ajoute : *« Cette coopération porte l'ambition de faciliter l'accès au logement des salariés intérimaires en déployant la garantie VISALE afin de sécuriser les bailleurs et également d'améliorer l'accompagnement des salariés intérimaires les plus en difficulté, notamment par l'expérimentation de solutions innovantes et la création d'un observatoire sur leurs parcours logement depuis le moment où ils entament leur recherche de logement jusqu'à la fin du bail. »*

Emmanuel Maillet, Président du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire, déclare :

« Par des services spécifiques, le FASTT vise à faciliter l'accès au logement des salariés intérimaires partout en France. Ce partenariat avec Action Logement est ambitieux. L'articulation optimale de nos capacités d'intervention respectives renforce les chances d'un accès plus rapide au logement de ces salariés, qui contribuent très significativement à l'agilité et la performance des entreprises. C'est une belle avancée en faveur de ces 2,7 millions de personnes qui, chaque année, réalisent des missions d'intérim. »

À PROPOS D’ACTION LOGEMENT

Depuis près de 70 ans, la vocation d’Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l’accès au logement pour favoriser l’emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l’Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l’attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 19 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d’éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 47 ESH, 5 filiales de logements intermédiaires, et un patrimoine de plus d’un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d’accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s’attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l’accès au logement, et donc à l’emploi, des bénéficiaires, qu’ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre :  [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement) -  [Action Logement](https://www.linkedin.com/company/actionlogement) -  [Action Logement](https://www.youtube.com/channel/UC...)

À PROPOS DE L’APAGL

L’APAGL (Association Pour l’Accès aux Garanties Locatives), créée en 2005 et régie par la loi 1901, est un organisme paritaire du groupe Action Logement expert du parc locatif privé. Sa mission principale, au sein du Groupe Action Logement, est de concevoir, d’organiser, de piloter et d’évaluer l’efficacité sociale des dispositifs de sécurisation locative dans le parc locatif privé proposés par les Partenaires Sociaux. A ce titre elle pilote le dispositif VISALE.

Plus d’informations sur : www.apagl.fr/

À PROPOS DU FASTT

Le FASTT, créé en 1992, est la plateforme d’animation de la politique sociale, au bénéfice des 2,7 millions de personnes qui, sur une année, réalisent au moins une mission de travail temporaire. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FASTT apporte des aides, des services et solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle : logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social. Le FASTT pilote également les régimes de complémentaire santé obligatoire des intérimaires et celui de la prévoyance. Le FASTT est financé, au travers d’un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism’emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l’intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA)

Plus d’informations sur : www.fastt.org

CONTACTS PRESSE

FONDS D’ACTION SOCIALE DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Jean-Marc Soulodre : 06 26 69 59 41 / jean-marc.soulodre@fastt.org

ACTION LOGEMENT

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Franck Thiebaut : 06 73 76 74 98 / franckthiebaut@ft-consulting.net